

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 10

Date de la convocation : 14/05/2024

Date affichage :

Présents : ROUX Nathalie, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, NERET Florence, Serge RECOLET, Didier ROUMEAS, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, FERREUX Morgane, Gabriel POULET, BANDERIER Jacky.

Absents excusés : GAILLARD Michel.

Secrétaire de séance : GRAND Gérard

Ouverture de la séance à 19 heures 30.

1. Ordre du jour :

- Aménagement du village : présentation de Mr Prudent du SIDEC du Jura
- Approbation du PV du 16 avril 2024
- Impayés
- Lot de bois : soumission
- Voirie : travaux rue de la Charne, Signalétique impasse des écureuils, impasse des vernes, rue du Moulin
- Bail rural « sur la roche »
- Urbanisme : délibération sur les démolitions
- Lotissement : déplacement de la ligne, devis bornage
- Autorisation de stationnement de taxi
- Plage, saison 2024 : surveillance baignade, recrutement
- Aménagement de la plage : devis, signalétique
- Site d'escalade : convention avec la fédération d'escalade
- Parc Epic : devis filet
- Boulangerie Bourgeois : demande d'occupation du domaine public pour l'installation d'une terrasse
- Achat de matériel technique
- Comptes rendus des commissions communales et délégations
- Questions diverses.

Le PV du 16 avril 2024 est approuvé à l'unanimité

Le montant des impayés à plus de trente jours s'élève à 1075,44€.

2. Aménagement du village : présentation de Mr Prudent du SIDEC :

Monsieur Prudent du SIDEC présente son étude de faisabilité d'aménagement du village qui concerne Chambly, Collondon et le Bourg de Doucier.

La prochaine étape est le choix du maître d'œuvre.

3. Lot de Bois : soumission Délibération n°24034

Suite à la soumission par affichage de deux lots de chauffage, un seul candidat a déposé une offre : monsieur Leromain Jacques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de monsieur Leromain Jacques de 75€ pour le lot 1 et de 75€ pour le lot 2.

4. Voirie : travaux de la route de Charne, Signalétique impasse des Ecureuils, impasse des Vernes et rue du moulin

- Route de la Charne: Délibération n°24033

La commune de Charcier engage des travaux de réfection de voirie route de la Charne ; ces travaux seront réalisés par l'entreprise BONNEFOY TP de Saône.

La commune de Doucier a réalisé de travaux de réfection de voirie sur le secteur en 2017 sans aller jusqu'à la limite de territoire communale.

Afin d'assurer la sécurité des usagers, il serait souhaitable de faire réaliser une réfection de voirie sur 200m environ. Trois entreprises ont été consultées : EIFFAGE, SJE Colas, et BONNEFOY TP.

Une seule offre a été adressée à la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal entérine le devis d'un montant de 11 342.30€HT de la société BONNEFOY TP. (1 abstention et 9 pour)

- Signalétique impasse des Vernes et impasse des Ecureuils :

Il convient de revoir la signalétique sur ces impasses afin d'assurer la sécurité de tous. Le conseil municipal propose de maintenir l'interdiction de stationner sur les deux côtés de la chaussée, d'apposer un panneau « voie sans issue », de limiter la vitesse à 30km/h et de maintenir le système de macarons pour les riverains ; et de retirer les autres panneaux.

- Signalétique rue du moulin :

Le panneau de sens interdit est à déplacer pour une meilleure visibilité depuis le pont et un autre panneau de sens interdit (sauf service) doit être implanté vers la Parqueterie au départ de la montée, à gauche en face des bureaux. Un panneau de céder le passage sera installé vers l'embuscade en plus de la signalisation au sol existante. La limite de tonnage sera également rappelée.

5. Bail rural au lieu-dit « sur la roche » : Délibération n°240035

Madame le Maire propose d'établir un bail avec le Centre Equestre de Chalain afin d'assurer la gestion durable de la pelouse sèche du lieu-dit « Sur la Roche » dans le respect de la valeur écologique, géologique, hydrologique et paysagère de ce site et dans la continuité de l'activité agricole sur ce territoire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer ledit bail avec le Centre Equestre de Chalain et fixe le fermage à la somme annuelle de quatre-vingt-dix euros révisables selon l'indice des fermages.

6. Urbanisme, instauration du permis de démolir : Délibération n°24036

Suite à l'application du PLUi, le conseil municipal décide que les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur l'ensemble du territoire communal doivent être précédés d'un permis de démolir.

VOTE : 1 contre
 1 abstention
 8 pour

7. Lotissement

- Déplacement de la ligne électrique : Délibération n°24037

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de déplacer la ligne électrique qui passe sur la parcelle du futur lotissement. Les devis pour ces travaux d'ENEDIS et du SIDEC du Jura sont présentés. Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le SIDEC du Jura pour un coût total de 25 652.80€TTC dont le solde à la charge de la commune s'élève à 13 031.38€.

- Devis de bornage : Délibération n°24038

Le devis de bornage pour l'échange de terrain avec Monsieur Ponard-Vuillemey s'élève à 1 716.00€TTC.

Le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité.

8. Autorisation de stationnement de taxi :

Madame le Maire présente la demande de Monsieur Bonjour qui a sollicité un emplacement de taxi pour sur le territoire de la commune. Après renseignements pris auprès des services préfectoraux, Madame le Maire explique que la commune peut décider de créer une autorisation de stationnement taxi (ADS) sur son territoire. Une fois que la commission interprofessionnelle se sera réunit pour valider cette ADS, elle sera attribuée par arrêté selon la liste d'attente établi par la préfecture du Jura. Les ADS sont gratuites, incessibles et valables 5 ans.

Le conseil municipal donne son accord pour la création d'une ADS sur le parking situé rue des voissières.

9. Plage saison 2024 : Délibération 24039

Madame le Maire présente le devis de PSLAGE 39 d'un montant de 22 233,75€ pour la surveillance de la baignade du 1^{er} juillet au 31 août 2024 et le devis de D-SECURITE Groupe d'un montant de 329.76€TTC pour la location d'un défibrillateur pour le poste de secours de la plage.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces deux devis.

10. Aménagement de la plage :

- Lot 3 Bati : Délibération 24040

Madame le Maire rappelle que suite au lancement de l'appel d'offre par le cabinet ABCD pour les trois lots de l'Aménagement de la plage de Doucier, le lot 3 avait été déclaré infructueux car aucune offre n'avait été reçu.

Trois entreprises ont été consultées : Prologement de Picarreau, Batipro de Champagnole et entreprise Guillot de Saint Laurent La Roche. Deux entreprises ont adressé une offre.

Après avoir étudié les offres, le conseil municipal décide de confier les travaux du lot 3 à l'entreprise Batipro de Champagnole pour un montant de 65 067,97€HT.

- Toilettes sèches

Deux entreprises ont été consultées pour avoir des estimations de coût pour des toilettes sèches : toilettes sèches 120x160, 1699,00€HT et toilettes sèches PMR 2549,00€HT.

- Tiralo

Le coût d'un tiralo est estimé à 1650,00€HT.

Les montants estimés pour les toilettes sèches et le Tiralo seront joints aux demandes de subventions.

- Signalétiques

Le panneau réglementaire définissant les différentes zones du site est approuvé par le conseil municipal.

11. Site d'escalade : convention avec la fédération d'escalade

Madame le Maire présente la nouvelle convention d'autorisation d'usage de terrains pour l'escalade entre la commune de Doucier et la Fédération d'escalade.

Le conseil municipal demande des précisions concernant l'entretien des sentiers et chemins d'accès aux itinéraires d'escalades.

12. PARC EPIC : devis filet

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour des devis pour l'installation de filet pare-ballons au parc Epic. Une rencontre sur site aura lieu prochainement.

13. ASCD

La présidente de l'ASCD a, par courrier, sollicité la commune pour différents travaux d'amélioration et de développement de la médiathèque.

Le conseil municipal prend connaissance de règlement intérieur de la médiathèque qui a été remis à jour par l'ASCD et décide :

- par 9 voix pour et 1 abstention de souscrire un abonnement internet.
- d'autoriser l'installation d'une boîte à livres sous l'abri de bus

Une réfection peinture pour deux murs sera programmée en période estivale et réalisée par les saisonniers en cas de mauvais temps.

L'accès de la bibliothèque et la signalétique seront inclus dans le projet d'aménagement du village et de réfection des parkings.

Une section astronomie a récemment été créée. Des soirées ouvertes à tous seront organisées sur différents sites. Le conseil municipal donne son accord pour que la section ait accès au city-park.

14. BOULANGERIE BOURGEOIS : occupation du domaine public pour l'installation d'une terrasse

Suite à la demande écrite de Mr Bourgeois, le conseil municipal donne son autorisation pour occuper deux places de parking devant la boulangerie afin d'installer une terrasse et reconduit le tarif 2023.

15. Achat de matériel technique

Madame le Maire présente des devis de tarières. Le conseil municipal pense que le diamètre n'est peut-être pas suffisant et qu'il faut peut-être se diriger vers de la location.

16. Comptes rendus des commissions communales et des délégations

Les plantations des fleurs se feront le vendredi 24 mai 2024.

17. Location bail rural parcelle ZB55

Suite à la dénonciation du Bail de la parcelle ZB55 par Mr Mulkowski Léon, et l'autorisation d'exploiter obtenue par Mr Roux Gaël pour cette parcelle ; le conseil municipal décide de louer la parcelle ZB55 au GAEC ROUX pour un loyer de 84,53€ annuel révisé selon l'indice des fermages.

18. Questions diverses

Sanitaires publics : une réflexion est menée pour leur ouverture hors saison (système automatique avec horaire..)

Le conseil municipal décide de retirer toutes les poubelles sauf celles sur le parking de l'école et parc Epic pour éviter les incivilités.

ADMR présentation du compte rendu de l'AG

Le tour de France en courant passera à Doucier le 20/07/2024.

Le conseil municipal choisit l'affiche des marchés communaux du mardi pendant la période estivale.

Le conseil municipal prend acte de la proposition de la Fédération de Chasse d'assurer l'entretien des parcelles C256 et C258.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h00.

Observations faites par les membres du Conseil Municipal concernant le procès-verbal :

Le secrétaire ;
Gérard GRAND



Le Maire
Nathalie ROUX